

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 25 janvier 2016, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, VIPREY Bernard, SALAT Patricia, LABOUYGUES Patrick, FIALON Catherine, VERDIER Pierrette, CAUMEL Claude, GAILLAC Jacqueline, BEDOUSSAC Claude, LABORDE Jean-Didier, IZOULET Catherine, PICARD Rachel, BONHOURE Jean-Louis, LAFON Monique, CHERPEAU Aline.

Absents excusés : GAUZINS Joël pouvoir à LABORDE Jean-Didier, DELCAUSSE Pascal pouvoir à BONHOURE Jean-Louis, BONNISSEAU Cécilia pouvoir à SALAT Patricia, FAURE Cédric pouvoir à FEVRIER Eric.

La séance est ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

MME SALAT Patricia est élue à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 JANVIER 2016

M le Maire informe que l'agence de l'eau peut subventionner l'appel à projet relatif à la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et amélioration des rendements à hauteur de 50%. La date limite de la demande était au 31 janvier. Une délibération complémentaire a donc été rajoutée à la séance du 13 janvier 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

1. Subvention Amende de police
2. Travaux connexes « Eco-quartier »

Approuvé à l'unanimité.

OBJET : SUPPRESSION POSTE D'ATTACHE

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Dans l'attente de l'avis du Comité Technique Paritaire,

Vu le tableau des emplois,

- Rappelle aux membres du conseil Municipal la délibération en date du 26 septembre 2015 créant un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet en vue du départ à la retraite d'un agent administratif.
- Rappelle que l'agent administratif du grade d'attaché est parti à la retraite au 31 décembre 2015.
- Expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il conviendrait de supprimer :
 - l'emploi d'attaché à temps complet au 01 janvier 2016
- Propose aux membres du Conseil Municipal, de supprimer cet emploi. Le tableau des emplois est ainsi modifié :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2016				
Filière	Grade	Catégorie	Effectif	TC/TNC
Administrative	Attaché	A	1	TC
	Adjoint administratif 2ème classe	C	1	TNC 80%
	Adjoint administratif 1ère classe	C	1	TC
Technique	Adjoint technique de 2ème classe	C	6	3 TC 1 TNC 50% 1 TNC 80% 1 TNC 90%
Technique	Adjoint technique de 1ère classe	C	2	2 TC
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	1 TC 1 TNC 90% 1 TNC 80%
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	TC
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	TNC 90 %

- Propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des emplois.
- Indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2016, chapitre 012 article 6411.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Supprime cet emploi
- Adopte les modifications du tableau des emplois.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX ASSAINISSEMENTS-REHABILITATION DES RESEAUX SECS

Monsieur le Maire,

- Rappelle le choix du cabinet DEJANTE en date du 25 septembre 2013 en tant que maître d'œuvre
- Rappelle le projet des travaux relatifs à la réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg
- Informe que le marché a été publié le 04 janvier 2016 pour une remise des offres pour le 29 janvier 2016
- Invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des conclusions de l'analyse des offres et à délibérer.
- Propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres :
 - Pour le lot 1 : Canalisations et accessoires : L'entreprise MATIERE pour un montant de 443 745,01 € HT
 - Pour le lot 2 : Tests préalables à la réception : IVC MACHEIX pour un montant de 14 077,75 € HT
- Demande l'autorisation de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier.

M VIPREY Bernard précise qu'il y a eu 14 dossiers de retirés.

Estimation pour le Lot 1 : Canalisations et accessoires : 495 600 € HT

Estimation pour le Lot 2 : Tests préalables à la réception : 16 420 € HT

Le critère prestation était à 40% et le critère mémoire technique était à 60%

La CAO propose de retenir pour le lot 1 l'entreprise MATIERE et pour le lot 2 : IVC MACHEIX.

MME LAFON Monique demande pourquoi un tel écart entre les propositions des entreprises.

M VIPREY Bernard répond que chaque entreprise à ses propres charges et ses propres recettes donc leur prix est en fonction.

M BONHOURE Jean-Louis souhaite savoir à quel endroit sont prévus les travaux

M VIPREY Bernard indique qu'ils sont répartis en plusieurs antennes : Grange Maziol, route Impériale, et une traversée en direction de la station SUD. D'autre part, le réseau d'eaux usées va devenir pluvial.

M le Maire complète en indiquant que ce sera un très gros chantier qui reprend tout le réseau d'eaux usées en réduisant l'apport des eaux claires parasites permanentes et temporaires, et en éliminant une grande majorité des eaux pluviales connectées au réseau d'assainissement.

M LABOUYGUES Patrick ajoute que cela permettra de dimensionner les lagunes.

M BONHOURE Jean-Louis dit que s'il n'y avait pas eu le chantier de l'école, il n'y aurait pas eu besoin de refaire ce réseau.

M Le Maire rappelle qu'avec ou sans le chantier école la commune était dans l'obligation de récupérer toutes les eaux claires parasites depuis les HLM jusque chez M BALMISSE.

M LABOUYGUES Patrick indique que ces travaux auraient dû être faits depuis 2001 suite au schéma communal qui avait mis en évidence de nombreuses infiltrations et intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques.

M BONHOURE Jean-Louis demande si le mur de soutènement est pris en compte.

M VIPREY Bernard rappelle que ce mur appartient au Conseil Départemental.

MME IZOULET Catherine dénonce le fait qu'elle a toujours entendu parler de problème d'eau, d'assainissement qui aurait dû être fait depuis 2001, preuve écrite par la DDT, et aujourd'hui entendre une remarque sur les travaux de l'école est très désagréable. D'autant plus qu'elle ne comprend pas que l'opposition s'abstienne sur les 17 lots relatifs aux travaux de l'école et que lors du dernier conseil pour les deux lots qui avaient été infructueux, elle vote pour. Y aurait-il eu une bifurcation dans la ligne de conduite ? Elle souhaite une explication car cela lui paraît paradoxal.

MME CHERPEAU Aline indique qu'ils n'ont pas à donner d'explication.

MME VERDIER Pierrette demande à quoi servent les tests.

M VIPREY Bernard répond que c'est d'une part pour vérifier la conformité et d'autre part pour le plan de recollement.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions

- Suit l'avis de la commission d'appel d'offres :
 - Pour le lot 1 : Canalisations et accessoires : L'entreprise MATIERE pour un montant de 443745,01 € HT
 - Pour le lot 2 : Tests préalables à la réception : IVC MACHEIX pour un montant de 14 077,75 € HT

OBJET : APPEL A PROJETS FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2016-2018 : STATION 2017

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal l'Appel à projets Fonds Cantal Solidaire 2016-2018 destiné à soutenir des projets d'équipements des communes rurales Cantaliennes de moins de 3000 habitants, notamment en matière de voirie, bâtiments, espaces publics, eau, et assainissement.

Le taux de subvention du Conseil Départemental ne peut dépasser 30% du coût HT de l'opération.

- Rappelle que La station de traitement d'eau potable de Lascombes, mise en service en 2005, ne permet plus de produire une eau dans des conditions satisfaisantes d'exploitation. D'un point de vue qualitatif et quantitatif, la production est « réservée » et ne donne plus satisfaction. Il est souhaitable de redonner une noblesse à la production d'eau potable en régie et de se doter d'un outil de production capable de produire une eau de qualité conforme à la réglementation et aux attentes gustatives des abonnés du service d'eau potable.

- Propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide financière maximale au titre du Fonds Cantal Solidaire sur la période 2016 – 2018 suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Etudes d'exécution	32 000	Fonds Cantal Solidaires	362 250
Phase travaux	70 000		
Station traitement	948 000		
Imprévus – Etudes de MO et Divers	157 500	Fonds propres	845 250
Total € HT	1 207 500	Total € HT	1 207 500

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Sollicite auprès du Conseil Départemental une aide financière maximale au titre du Fonds Cantal Solidaire sur la période 2016 – 2018

OBJET : APPEL A PROJETS FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2016-2018 : RESERVE D'EAU 2018

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal l'Appel à projets Fonds Cantal Solidaire 2016-2018 destiné à soutenir des projets d'équipements des communes rurales Cantaliennes de moins de 3000 habitants, notamment en matière de voirie, bâtiments, espaces publics, eau, et assainissement.

Le taux de subvention du conseil Départemental ne peut dépasser 30% du coût HT de l'opération.

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bureau d'études ERM a étudié différentes simulations en fonction du débit prélevé et des débits à respecter sur les 2 ruisseaux permettant d'évaluer les capacités de stockage nécessaires (rapport d'avril 2012 : « Prises d'eau des ruisseaux de Faugrand et de Roannes, étude complémentaire »).

Un compte-rendu d'une réunion en mairie le 11 juin 2012, semble valider un volume de retenue de l'ordre de 7 300 m³, ce qui correspond à une production de 7 jours en pointe (sur l'hypothèse d'une production de 1000 m³/j retenue). Le débit réservé serait ainsi respecté en année « normale » mais pas lors des étiages exceptionnels type 2003. A titre de comparaison, pour 2003, le volume nécessaire avait été évalué à 45 000 m³ par ERM.

En mai 2010, suite à une visite de contrôle de l'ONEMA, un procès-verbal a été adressé à la commune de Saint-Mamet-la-Salvetat pour exploitation sans autorisation d'une prise d'eau et non-respect du débit réservé (mesuré à 1 L/s pour 11 L/s demandé).

Afin de respecter le débit réservé il s'avère nécessaire de constituer une ressource de substitution ou de compensation (usage débit réservé) estimée à 45 000 m³

- Rappelle la présentation du rapport phase 1 du CABINET SOCAMA sur le diagnostic du système d'alimentation en eau potable et le Schéma de distribution d'eau potable en date du 07 novembre 2015.
- Propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide financière maximale au titre du Fonds Cantal Solidaire sur la période 2016 – 2018
 - Propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide financière maximale au titre du Fonds Cantal Solidaire sur la période 2016 – 2018 suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Etudes géotechniques	13 500	Fonds Cantal Solidaires	221 400
Création d'un bassin	421 000		
Dossiers réglementaires	303 500	Fonds propres	516 600
Total € HT	738 000	Total € HT	738 000

MME VERDIER Pierrette demande où se situera cette réserve d'eau

M le Maire répond qu'elle sera juste au-dessus de l'actuelle.

M BEDOUSSAC Claude demande si la station sera faite avant la réserve

M le Maire répond par la positive

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Sollicite auprès du Conseil Départemental une aide financière maximale au titre du Fonds Cantal Solidaire sur la période 2016 – 2018

OBJET : ACCEPTATION FINANCEMENT TRAVAUX CONNEXES « GRANGE MAZIOL-PLAISANCE»

Monsieur le Maire,

- Expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 6 065,33 euros T.T.C.

- Propose de donner l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Demande l'autorisation de prendre à charge la participation des travaux connexes
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2016

Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions

- Autorise de prendre à charge la participation des travaux connexes.

M le Maire précise qu'en général lorsque la commune fait des travaux sur les réseaux elle en profite pour enfouir les réseaux France Telecom.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions

- Autorise de prendre à charge la participation des travaux connexes.

OBJET : AMENDES DE POLICE 2016

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal la création de l'éco quartier de et de la nouvelle école au site des Clauzels sur la RD20.
- Rappelle l'étude de sécurité faite par la DDT courant 2014 sur la RD20 les Clauzels et qu'il a été relevé des vitesses supérieures à 90 km/h dont 5 supérieures à 100 km/h pour une limitation à 50 km/h.
- Indique qu'il est nécessaire de sécuriser l'entrée du bourg en créant un giratoire pour diminuer la vitesse.
- Précise que la commune peut bénéficier d'une subvention « amende de police » pour les travaux relatifs à la sécurité routière.
- Sollicite auprès du Conseil Général une subvention au titre du produit des amendes de police. Une estimation des travaux s'élève à 94 100 € HT.
- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - DE SOLLICITER une subvention au titre du produit des amendes de police.

MME IZOULET Catherine demande quels sont les critères d'attribution

M le Maire répond que c'est en fonction du produit des amendes de police et de l'importance des demandes retenues.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions

- Autorise de prendre à charge la participation des travaux connexes.

QUESTIONS DIVERSES :

1 – MME IZOULET Catherine demande où en est l'avancée des travaux.

M VIPREY Bernard indique que les travaux AEP arrivent au niveau du lieu-dit plaisance. Il reste à brancher 4 à 5 maisons.

Pour le chantier « école », M LABOUYGUES Patrick informe que le terrassement des plateformes des bâtiments est en cours de finition. L'empierrement pour la circulation sur la plateforme et l'implantation des pieux de fondation ont été faits lundi 1^{er} février. Le coulage des fondations de la grue se fera jeudi 4 février. Puis montage de la grue courant semaine 6. Le démarrage des travaux de fondations se fera en suivant.

2 – M le Maire informe que trois jeunes Saint-Mametois sont venus le solliciter car ils souhaitent créer une association de Paintball. Ces jeunes participent à des compétitions régionales.

Le terrain situé en dessous de la piscine, dans les bois serait approprié. Il faut une surface d'environ 5000 m². MME SALAT Patricia a invité le maire, les adjoints, la commission « association », et le conseil des jeunes, à se rendre sur place pour une démonstration de Paintball et constater les nuisances sonores, le camping étant juste à côté il faut faire attention. Le résultat est concluant, de plus il faudra installer un filet, ce qui participera à la diminution du bruit. Les arbres ne seront pas coupés, il sera juste procédé à un nettoyage du bois, quelques buissons seront enlevés. Les balles sont biodégradables et naturelles.

Il faut travailler ce projet avec eux, et établir une convention pour le prêt du terrain avec gratuité ou pas.

MME FIALON Catherine demande si ce ne sera réservé qu'à l'association.

M le Maire répond que ce sera pour tout public. Il existe une association privée de Paintball à Roumégoux à but lucratif et une association à Sansac de Marmiesse.

Fin de la séance 21h35